

MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES

DIRECTION DES ARCHIVES

Département des Publics

**COLLECTION DES
ARCHIVES ORALES**

INVENTAIRE ANALYTIQUE

AO 43

Achille CLARAC

LA COURNEUVE

2018

CONDITIONS DE COMMUNICATION

Les entretiens accordés par les personnalités qui ont, à un titre ou à un autre, pris part à la politique étrangère de la France, sont réalisés et conservés par la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Les archives orales sont des archives privées régies par la Loi d'archives et le Code du patrimoine (Article L 213-6).

En tant qu'œuvres de l'esprit, elles sont également soumises à la législation sur le droit d'auteur. Leur communication et leur utilisation (duplication, publication, édition) sont subordonnées à l'autorisation du témoin auteur ou des ayants droit selon l'article L122-5 du Code de la propriété intellectuelle (Loi 2006-961 du 1er août 2006 art.1, Journal Officiel du 3 août 2006).

Les conditions de communication sont les suivantes :

Communication libre *Le chercheur a librement accès au document qu'il peut écouter dans son intégralité.*

Communication sur autorisation écrite *Le chercheur n'a accès au document qu'après avoir demandé l'autorisation écrite du déposant ou de ses ayants-droit.*

Communication partielle *Le chercheur ne peut consulter que certaines parties du document, non réservées.*

Communication réservée *La consultation des documents ne sera possible qu'à l'expiration du délai fixé par le déposant.*

Notice biographique

Né le 31 août 1903, décédé le 11 janvier 1999.

Formation

Licencié en droit, diplômé d'études supérieures de droit.

Carrière

Admis au concours d'entrée dans les carrières diplomatiques et consulaires, 19 mai 1930 ; attaché d'ambassade à Washington, 1930-1933 ; troisième secrétaire au même poste, 1933-1934 ; deuxième secrétaire à Téhéran, 1934-1937 ; à l'administration centrale (Afrique), 1937-1939 ; consul à Tétouan, 1940-1942 ; rallié au commandement en chef français à Alger, novembre 1942 ; révoqué par Vichy, décembre 1942 ; chef de la mission française à Lisbonne, 1943 ; deuxième conseiller à Tchong-King, 1944-1945 ; conseiller diplomatique du haut-commissaire de France à Saigon, 1945-1947 ; chevalier de la Légion d'honneur, 27 février 1946 ; inspecteur général des postes diplomatiques et consulaires, 1947-1950 ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Bagdad, 1950-1952 ; observateur politique en Bavière et consul général à Munich, 1953-1954 ; officier de la de la Légion d'honneur, 8 juillet 1953 ; directeur du cabinet du ministre d'État chargé des relations avec les États associés, 1954 ; ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Damas, 1955-1956 ; à l'administration centrale, 1957-1959 ; ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Bangkok, représentant de la France à l'O.T.A.S.E., avril 1959.

2 entretiens (4h30)

Réalisés au domicile du témoin à Houdon par Elisabeth du Réau, professeur à l'Université du Maine et maître de conférences à l'Institut des sciences politiques de Paris et Catherine Oudin, conservateur du patrimoine.

Communication : libre

1^{er} entretien du 24 avril 1991 (2h30):

. L'avant-guerre et la Deuxième guerre mondiale (1930-1945).

2^{ème} entretien du 9 septembre 1991 (2h) :

- . Conseiller diplomatique du Haut –commissaire de France en Indochine (1945-1947),
- . Inspecteur général des postes diplomatiques et consulaires (1947-1950),
- . Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Bagdad (1950-1952),
- . Observateur politique en Bavière, consul général à Munich (1952-1954),
- . Directeur du cabinet de Georges Lachambre (1954).